

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 octobre 2021**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2021/10/09**

Date de la convocation	11/10/2021
	<b><u>Votes</u> : 20</b>
Présents : 17	Pour : 20
Absents : 7	Contre : 0
Représentés : 3	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le dix huit octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel,

Etaient Absents : MM. SEBASTIAN David, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GUERIN Grégory à Mme GAVINET Isabelle  
- Mme LABORDA Véronique à Mr ALEIX Bertrand  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr LAMBERT Marcel

**Objet** : Convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Dans le cadre du plan de relance, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'Appel à projets – Socle numérique dans les écoles élémentaires- lancé par le Ministre de l'Éducation Nationale, visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

Monsieur le Maire rappelle que le groupe scolaire Arc-en-ciel a répondu à cet appel à projets au printemps dernier pour l'acquisition de 33 tablettes tactiles.

Ce dossier ayant été retenu, une aide financière d'un montant de 3 515.00 € pour une dépense de 5 050.00€ TTC a été allouée par l'Etat dans le cadre de ce plan de relance.

Une convention de financement prévoyant les engagements des signataires, le calendrier prévisionnel du déploiement et les modalités de versement de la subvention est à passer entre la Rectrice de la Région de l'Académie de Montpellier et la Commune.

Où l'exposé de son rapporteur,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur ce point.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de financement ci-annexée à passer entre l'Etat et la Commune dans le cadre de ce dispositif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ainsi que tout acte utile en la matière.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



*Le Maire,*  
**Claude VALERO**

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20211018-2021-10-09-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2021  
Date de réception préfecture : 20/10/2021